

USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES											NOTES SPÉCIFIQUES
	HABITATION	001-F	002-F	003-F	004-F	005-F	006-F	007-F	008-F	009-A	010-Ha	
1 Unifamilial isolé et jumelé										X	X	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé. 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2 Bifamilial isolé												
3 Trifamilial isolé												
4 Bifamilial et trifamilial jumelé												
5 Unifamilial contigu												
6 Bifamilial et trifamilial contigu												
7 Multifamilial												
8 Communautaire												
9 Maisons mobiles ou unimodulaire										X	X	
10 Résidence de villégiature et chalet	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
COMMERCE ET SERVICES												
11 Commerce de vente au détail												
12 Commerce de gros												
13 Commerce relié aux véhicules automobiles												
14 Services												
15 Hébergement et restauration												
16 Communications et transports en commun												
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17 Services administratifs publics												
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19 Musée ou autres services à caractère socio-culturel												
20 Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs												
21 Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
22 Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
INDUSTRIE												
23 Peu ou non contraignante												
24 Contraignante												
25 Liée à la disposition des déchets et au recyclage												
26 Extractive							X	X				
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27 Production et distribution d'énergie												
28 Transport et activités connexes												
29 Services de télécommunication												
AGRICOLE ET FORESTIER												
30 Agriculture sans élevage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
31 Agriculture avec élevage										X	X	
32 Exploitation forestière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
33 Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34 Autorisé											8)	
35 Exclue												
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36 minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	6,0	
37 maximale												
Marge arrière												
38 minimale	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	
39 maximale												
Marges latérales minimales												
40 Générale	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,5	
41 Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	
Hauteur en étages												
42 minimale												
43 maximale	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
DENSITÉ												
44 Superficie maximale - vente au détail (m ²)												
45 Superficie maximale - services (m ²)												
46 Nombre maximal de logements dans un bâtiment	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	
47 Pourcentage d'occupation au sol (POS)												
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Authentifié le : _____

Par : M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES										NOTES SPECIFIQUES	
	HABITATION	011-F	012-Cn	013-F	014-F	015-F	016-F	017-A	018-Ha	019-A		020-Cn
1 Unifamilial isolé et jumelé								X	X	X		1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2 Bifamilial isolé								X				
3 Trifamilial isolé												
4 Bifamilial et trifamilial jumelé												
5 Unifamilial contigu												
6 Bifamilial et trifamilial contigu												
7 Multifamilial												
8 Communautaire												
9 Maisons mobiles ou unimodulaire												
10 Résidence de villégiature et chalet	X		X	X	X	X						
COMMERCE ET SERVICES												
11 Commerce de vente au détail									X			
12 Commerce de gros												
13 Commerce relié aux véhicules automobiles												
14 Services												
15 Hébergement et restauration												
16 Communications et transports en commun												
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17 Services administratifs publics												
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19 Musée ou autres services à caractère socio-culturel												
20 Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs												
21 Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
22 Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X		X	X	X	X		X				
INDUSTRIE												
23 Peu ou non contraignante												
24 Contraignante												
25 Liée à la disposition des déchets et au recyclage												
26 Extractive												
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27 Production et distribution d'énergie												
28 Transport et activités connexes												
29 Services de télécommunication												
AGRICOLE ET FORESTIER												
30 Agriculture sans élevage	X		X	X	X	X	X	X	X	X		
31 Agriculture avec élevage							X			X		
32 Exploitation forestière	X		X	X	X	X	X	X	X	X		
33 Chasse, pêche et piégeage	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISE												
34 Autorisé									8)			
35 Exclue									7)			
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36 minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	
37 maximale												
Marge arrière												
38 minimale	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	
39 maximale												
Marges latérales minimales												
40 Générale	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	
41 Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	
Hauteur en étages												
42 minimale												
43 maximale	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
DENSITE												
44 Superficie maximale - vente au détail (m ²)									200			
45 Superficie maximale - services (m ²)												
46 Nombre maximal de logements dans un bâtiment	1		1	1	1	1	2	2	2			
47 Pourcentage d'occupation au sol (POS)												
AUTRES NORMES PARTICULIERES												
48												
AMENDEMENT												
49 Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325.1), de lotissement (325.2) de construction (325.3) sur les permis et certificats (325.5) et sur												
50 les dérogations mineures (325.4)												
51												

Authentifié le : _____

Par : _____
M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPECIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES		021-F	022-A	023-F	024-A	025-Cn	026-A	027-P	028-A	029-F	030-A	
HABITATION												
1	Unifamilial isolé et jumelé		X		X		X					1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place
2	Bifamilial isolé											
3	Trifamilial isolé											
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé
7	Multifamilial											4) Un hippodrome
8	Communautaire											
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées
10	Résidence de villégiature et chalet	X		X						X		6) Des activités de fouilles archéologiques
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail											7) Camping
12	Commerce de gros											
13	Commerce relié aux véhicules automobiles											8) Maison unimodulaire
14	Services											
15	Hébergement et restauration											
16	Communications et transports en commun											
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics							X				
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel											
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21	Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X		X						X		
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante											
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive									X		
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes											
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage	X	X	X	X		X	X	X	X	X	
31	Agriculture avec élevage		X		X		X		X		X	
32	Exploitation forestière	X	X	X	X					X	X	
33	Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X		X		X	
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISE												
34	Autorisé		4)					5)				
35	Exclus											
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	
37	maximale											
Marge arrière												
38	minimale	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	
41	Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)											
45	Superficie maximale - services (m²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	1	2	1	2							
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIERES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325.1), de lotissement (325.2) de construction (325.3) sur les permis et certificats (325.5) et sur les dérogations mineures (325.4)

Authentifié le _____

Par M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES										NOTES SPECIFIQUES	
	HABITATION	031-A	032-F	033-Cn	034-F	035-A	036-P	037-Cn	038-A	039-A		040-Cn
1 Unifamilial isolé et jumelé	X					X			X	X		1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place
2 Bifamilial isolé												
3 Trifamilial isolé												2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale
4 Bifamilial et Trifamilial jumelé												
5 Unifamilial contigu												
6 Bifamilial et Trifamilial contigu												
7 Multifamilial												3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé
8 Communautaire												4) Un hippodrome
9 Maisons mobiles ou unimodulaire												5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées
10 Résidence de villégiature et chalet		X		X								6) Des activités de fouilles archéologiques
COMMERCE ET SERVICES												
11 Commerce de vente au détail												
12 Commerce de gros												7) Camping
13 Commerce relié aux véhicules automobiles												
14 Services												
15 Hébergement et restauration												
16 Communications et transports en commun							X					
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17 Services administratifs publics							X					8) Maison unimodulaire
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19 Musée ou autres services à caractère socio-culturel			X									
20 Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs												
21 Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
22 Équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X	X	X	X	X						
INDUSTRIE												
23 Peu ou non contraignante												
24 Contraignante												
25 Liée à la disposition des déchets et au recyclage												
26 Extractive												
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27 Production et distribution d'énergie												
28 Transport et activités connexes												
29 Services de télécommunication												
AGRICOLE ET FORESTIER												
30 Agriculture sans élevage	X	X		X	X			X	X			
31 Agriculture avec élevage	X				X			X	X			
32 Exploitation forestière	X	X		X	X			X	X			
33 Chasse, pêche et piégeage	X	X		X	X	X		X	X	X		
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISE												
34 Autorisé			6)				6)					
35 Exclus			7)			7)						
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36 minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	0,0	9,0	9,0	9,0	9,0		
37 maximale												
Marge arrière												
38 minimale	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	0,0	7,0	7,0	7,0	7,0		
39 maximale												
Marges latérales minimales												
40 Générale	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0		
41 Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0		
Hauteur en étages												
42 minimale												
43 maximale	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	
DENSITE												
44 Superficie maximale - vente au détail (m²)												
45 Superficie maximale - services (m²)												
46 Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	1		1	2			2	2			
47 Pourcentage d'occupation au sol (POS)												
AUTRES NORMES PARTICULIERES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325, 1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Authentifié le : _____

Par : M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gossein, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES				NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES						
HABITATION		041-A	042-V			
1	Unifamilial isolé et jumelé	X				
2	Bifamilial isolé					
3	Trifamilial isolé					
4	Bifamilial et trifamilial jumelé					
5	Unifamilial contigu					
6	Bifamilial et trifamilial contigu					
7	Multifamilial					
8	Communautaire					
9	Maisons mobiles ou unimodulaire					
10	Résidence de villégiature et chalet		X			
COMMERCE ET SERVICES						
11	Commerce de vente au détail					
12	Commerce de gros					
13	Commerce relié aux véhicules automobiles					
14	Services					
15	Hébergement et restauration					
16	Communications et transports en commun					
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
17	Services administratifs publics					
RECRÉATION, SPORTS ET LOISIRS						
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel					
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs					
21	Conservation et récréation extensive	X	X			
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X			
INDUSTRIE						
23	Peu ou non contraignante					
24	Contraignante					
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage					
26	Extractive					
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE						
27	Production et distribution d'énergie					
28	Transport et activités connexes					
29	Services de télécommunication					
AGRICOLE ET FORESTIER						
30	Agriculture sans élevage	X				
31	Agriculture avec élevage	X				
32	Exploitation forestière	X				
33	Chasse, pêche et piégeage	X	X			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ						
34	Autorisé					
35	Exclus					
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION						
Marge avant						
36	minimale	9,0	9,0			
37	maximale					
Marge arrière						
38	minimale	7,0	7,0			
39	maximale					
Marges latérales minimales						
40	Générale	2,0	2,0			
41	Combinée	5,0	5,0			
Hauteur en étages						
42	minimale					
43	maximale	2	2			
DENSITÉ						
44	Superficie maximale - vente au détail (m ²)					
45	Superficie maximale - services (m ²)					
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	1			
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)					
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES						
48						
AMENDEMENT						
49						
50						
51						

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325.1), de lotissement (325.2) de construction (325.3) sur les permis et certificats (325.5) et sur les dérogations mineures (325.4)

Authentifié le : _____

Par : M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gossetin, Secrétaire-trésorier

USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES										NOTES SPECIFIQUES	
	HABITATION	101-Ha	102-Cn	103-Ha	104-A	105-Ha	106-Ha	107-Ha	108-Ha	109-M		110-lb
1 Unifamilial isolé et jumelé	X		X		X	X	X	X	X	X		1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place
2 Bifamilial isolé	X		X		X	X	X	X	X	X		2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale
3 Trifamilial isolé			X							X		
4 Bifamilial et trifamilial jumelé												
5 Unifamilial contigu												
6 Bifamilial et trifamilial contigu												
7 Multifamilial										X		3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé
8 Communautaire										X		
9 Maisons mobiles ou unimodulaire	X		X		X	X	X					
10 Résidence de villégiature et chalet	X				X	X						
COMMERCE ET SERVICES												
11 Commerce de vente au détail			X					X	X			4) Un hippodrome
12 Commerce de gros										X		5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées
13 Commerce relié aux véhicules automobiles									X	X		
14 Services									X	X		6) Des activités de fouilles archéologiques
15 Hébergement et restauration	X	X							X			
16 Communications et transports en commun									X			7) Camping
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17 Services administratifs publics									X			8) Maison unimodulaire
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19 Musée ou autres services à caractère socio-culturel									X			
20 Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs									X			
21 Conservation et récréation extensive	X	X			X	X						
22 Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X	X	X		X	X	X		X			
INDUSTRIE												
23 Peu ou non contraignante									X	X		
24 Contraignante										X		
25 Liée à la disposition des déchets et au recyclage												
26 Extractive												
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27 Production et distribution d'énergie												
28 Transport et activités connexes									X			
29 Services de télécommunication									X			
AGRICOLE ET FORESTIER												
30 Agriculture sans élevage			X	X	X	X	X	X	X	X		
31 Agriculture avec élevage			X	X								
32 Exploitation forestière					X	X	X	X				
33 Chasse, pêche et piégeage	X				X	X	X	X	X			
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISE												
34 Autorisé									8)			
35 Exclue		7)								7)		
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36 minimale	6,0	9,0	6,0	9,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	9,0	
37 maximale												
Marge arrière												
38 minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	
39 maximale												
Marges latérales minimales												
40 Générale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	4,0	
41 Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0	
Hauteur en étages												
42 minimale												
43 maximale	2		2	2	2	2	2	2	2	3	3	
DENSITE												
44 Superficie maximale - vente au détail (m²)			200						200	1000		
45 Superficie maximale - services (m²)												
46 Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2		2		2	2	2	2	2	4		
47 Pourcentage d'occupation au sol (POS)												
AUTRES NORMES PARTICULIERES												
48												
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325.1), de lotissement (325.2) de construction (325.3) sur les permis et certificats (325.5) et sur les dérogations mineures (325.4)

Authentifié le _____

Par : M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-Trésorier

USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES	
	HABITATION	111-Ha	112-Ha	113-Ia	114-M	115-M	116-Ha	117-Ha	118-Hc	119-Ha		120-P
1 Unifamilial isolé et jumelé	X	X		X	X	X	X			X		1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2 Bifamilial isolé	X	X		X	X	X	X			X		
3 Trifamilial isolé				X	X							
4 Bifamilial et trifamilial jumelé												
5 Unifamilial contigu												
6 Bifamilial et trifamilial contigu												
7 Multifamilial								X				
8 Communautaire				X	X			X				
9 Maisons mobiles ou unimodulaire		X										
10 Résidence de villégiature et chalet												
COMMERCE ET SERVICES												
11 Commerce de vente au détail				X	X			X				
12 Commerce de gros				X								
13 Commerce relié aux véhicules automobiles				X	X							
14 Services				X	X							
15 Hébergement et restauration				X	X							
16 Communications et transports en commun				X	X							
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17 Services administratifs publics				X	X						X	
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19 Musée ou autres services à caractère socio-culturel												
20 Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs												
21 Conservation et récréation extensive												
22 Équipements d'accueil spécifiquement touristiques				X	X							
INDUSTRIE												
23 Peu ou non contraignante			X	X								
24 Contraignante												
25 Liée à la disposition des déchets et au recyclage												
26 Extractive												
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27 Production et distribution d'énergie			X									
28 Transport et activités connexes			X									
29 Services de télécommunication			X									
AGRICOLE ET FORESTIER												
30 Agriculture sans élevage	X	X		X	X							
31 Agriculture avec élevage												
32 Exploitation forestière		X										
33 Chasse, pêche et piégeage	X			X								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34 Autorisé	8)					8)	8)			8)		
35 Exclus				7)	7)							
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36 minimale	6,0	6,0	9,0	9,0	9,0	6,0	6,0	6,0	6,0	9,0		
37 maximale												
Marge arrière												
38 minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	6,0		
39 maximale												
Marges latérales minimales												
40 Générale	1,5	1,5	2,0	2,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
41 Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0		
Hauteur en étages												
42 minimale												
43 maximale	2	2	3	3	3	2	2	3	2	2		
DENSITÉ												
44 Superficie maximale - vente au détail (m²)				200								
45 Superficie maximale - services (m²)												
46 Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	2		3	3	2	4	15	2			
47 Pourcentage d'occupation au sol (POS)												
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48 Affichage selon l'article 4.5.10				X	X							
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Autentifié le _____

Par : M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES		121-Ha	122-M	123-M	124-M	125-Ha	126-P	127-Ha	128-Ha	129-Ha	130-Ha	
HABITATION												
1	Unifamilial isolé et jumelé	X	X	X	X	X		X	X	X	X	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2	Bifamilial isolé	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
3	Trifamilial isolé		X	X	X							
4	Bifamilial et trifamilial jumelé		X	X								
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial			X								
8	Communautaire		X	X	X							
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet											
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail		X	X	X							
12	Commerce de gros											
13	Commerce relié aux véhicules automobiles											
14	Services		X	X	X		X					
15	Hébergement et restauration		X	X	X							
16	Communications et transports en commun		X	X	X							
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics		X	X	X		X					
RECRÉATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel		X	X	X		X					
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs		X	X								
21	Conservation et récréation extensive	X										
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X	X	X							
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante											
24	Contraignante											
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes						X					
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage											
31	Agriculture avec élevage											
32	Exploitation forestière											
33	Chasse, pêche et piégeage											
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34	Autorisé	8)				8)	2)	8)	8)	8)	8)	
35	Exclus		7)	7)	7)							
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	6,0	6,0	2,0	9,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	
37	maximale	9,0	9,0	6,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0			
Marge arrière												
38	minimale	9,0	7,0	7,0	9,0	9,0	5,0	9,0	9,0	9,0	9,0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
41	Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	2	3	3	2	3	2	2	2	2	
DENSITÉ												
44	Superficie maximale - vente au détail (m²)		1000	800	1000					200		
45	Superficie maximale - services (m²)		500	500	500							
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	3	12	3	2		2	2	2	2	
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48	Stationnement interdit en façade		X									
49	Vinyle interdit comme matériau de recouvrement		X	X								
50	Installation d'enseignes selon l'article 4.5.9		X	X								
51	Affichage selon l'article 4.5.10				X							
AMENDEMENT												
52												
53												
54												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325.1), de lotissement (325.2) de construction (325.3) sur les permis et certificats (325.5) et sur les dérogations mineures (325.4)

Autorisé le : _____

Par : M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier

USAGES		ZONES										NOTES SPECIFIQUES
GROUPES ET SOUS-GROUPES		131-Ha	132-M	133-M	134-M	135-V	136-A	137-Ha	138-A	139-Jc	140-Ia	
HABITATION												
1	Unifamilial isolé et jumelé	X	X	X	X		X	X				1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place
2	Bifamilial isolé	X	X	X	X			X				
3	Trifamilial isolé	X	X	X	X							2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale
4	Bifamilial et trifamilial jumelé											
5	Unifamilial contigu											
6	Bifamilial et trifamilial contigu											
7	Multifamilial	X			X							3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé
8	Communautaire	X	X	X	X							
9	Maisons mobiles ou unimodulaire											
10	Résidence de villégiature et chalet											
COMMERCE ET SERVICES												
11	Commerce de vente au détail		X	X	X	X					X	4) Un hippodrome
12	Commerce de gros										X	5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées
13	Commerce relié aux véhicules automobiles		X	X							X	
14	Services		X	X	X						X	6) Des activités de fouilles archéologiques
15	Hébergement et restauration		X	X	X	X						
18	Communications et transports en commun		X	X								7) Camping
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17	Services administratifs publics		X	X	X					X		8) Maison unimodulaire
RECREATION, SPORTS ET LOISIRS												
19	Musée ou autres services à caractère socio-culturel		X	X	X							
20	Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs			X	X	X						
21	Conservation et récréation extensive							X				
22	Équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X	X	X	X						
INDUSTRIE												
23	Peu ou non contraignante										X	
24	Contraignante										X	
25	Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26	Extractive									X		
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27	Production et distribution d'énergie											
28	Transport et activités connexes									X	X	
29	Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER												
30	Agriculture sans élevage	X			X		X	X	X			
31	Agriculture avec élevage								X			
32	Exploitation forestière							X				
33	Chasse, pêche et piégeage				X		X	X	X			
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISE												
34	Autorisé	6)						7) 8)				
35	Exclus		7)	7)	7)							
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36	minimale	6,0	9,0	9,0	9,0	9,0	6,0	9,0	9,0	9,0	9,0	
37	maximale						9,0					
Marge arrière												
38	minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	6,0	
39	maximale											
Marges latérales minimales												
40	Générale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	4,0	4,0	
41	Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0	9,0	
Hauteur en étages												
42	minimale											
43	maximale	2	3	3	3	2	2	2	2	3	3	
DENSITE												
44	Superficie maximale - vente au détail (m ²)											
45	Superficie maximale - services (m ²)											
46	Nombre maximal de logements dans un bâtiment	2	3	3	4		2	2				
47	Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIERES												
48	Affichage selon l'article 4.5.10		X	X	X							
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325, 1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Authentifié le : _____

Par : M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gossetin, Secrétaire-trésorier

USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES	
	HABITATION	141-Ic	142-Ia	143-M	144-M	145-M	146-M	147-M	148-Ia	149-Ha		150-Ha
1 Unifamilial isolé et jumelé			X	X	X	X	X	X		X	X	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2 Bifamilial isolé			X	X	X	X	X		X	X		
3 Trifamilial isolé			X	X	X	X	X					
4 Bifamilial et trifamilial jumelé												
5 Unifamilial contigu												
6 Bifamilial et trifamilial contigu												
7 Multifamilial												
8 Communautaire			X	X	X	X	X					
9 Maisons mobiles ou unimodulaire												
10 Résidence de villégiature et chalet												
COMMERCÉ ET SERVICES												
11 Commerce de vente au détail	X	X	X	X	X	X	X	X				
12 Commerce de gros	X	X							X			
13 Commerce relié aux véhicules automobiles	X	X			X				X			
14 Services	X	X	X	X	X	X	X	X				
15 Hébergement et restauration			X	X	X	X	X					
16 Communications et transports en commun									X			
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE												
17 Services administratifs publics			X	X	X	X	X					
RECRÉATION, SPORTS ET LOISIRS												
19 Musée ou autres services à caractère socio-culturel												
20 Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs												
21 Conservation et récréation extensive												
22 Équipements d'accueil spécifiquement touristiques			X	X	X	X	X					
INDUSTRIE												
23 Peu ou non contraignante	X	X							X			
24 Contraignante	X											
25 Liée à la disposition des déchets et au recyclage												
26 Extractive	X											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE												
27 Production et distribution d'énergie												
28 Transport et activités connexes		X										
29 Services de télécommunication												
AGRICOLE ET FORESTIER												
30 Agriculture sans élevage		X								X		
31 Agriculture avec élevage												
32 Exploitation forestière		X										
33 Chasse, pêche et piégeage		X			X	X	X		X			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ												
34 Autorisé			3)						8)	8)		
35 Exclue			7)	7)	7)	7)	7)					
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION												
Marge avant												
36 minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	6,0	9,0		
37 maximale												
Marge arrière												
38 minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0		
39 maximale												
Marges latérales minimales												
40 Générale	4,0	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	4,0	1,5	1,5	
41 Combinée	9,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0	5,0	5,0	
Hauteur en étages												
42 minimale												
43 maximale	3	2	3	3	3	3	3	3	3	2	2	
DENSITÉ												
44 Superficie maximale - vente au détail (m²)			1000	1000	1000	1000	1000					
45 Superficie maximale - services (m²)			500	500	500	500	500					
46 Nombre maximal de logements dans un bâtiment			3	3	3	3	3		2	2		
47 Pourcentage d'occupation au sol (POS)												
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES												
48 Affichage selon l'article 4.5.10			X	X	X	X	X					
AMENDEMENT												
49												
50												
51												

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325,1), de lotissement (325,2) de construction (325,3) sur les permis et certificats (325,5) et sur les dérogations mineures (325,4)

Authentifié le :

Par :

M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gossein, Secrétaire-trésorier

USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES										NOTES SPÉCIFIQUES
	HABITATION	151-M	152-Ha	153-Ha	154-Ha	155-Ha	156-Ha	157-Cn	158-Cn	159-Ha	
1 Unifamilial isolé et jumelé	X	X	X	X	X	X				X	1) Une station-services sans réparation et entretien d'automobile sur place 2) Un garage municipal où sont entreposés et entretenus les véhicules appartenant à l'administration municipale locale ou régionale 3) L'usage « Transport par camion, autobus, autocar et véhicules scolaires avec garage d'entretien sur place uniquement pour les véhicules desservant l'entreprise » est autorisé 4) Un hippodrome 5) Une station de traitement et d'épuration des eaux usées 6) Des activités de fouilles archéologiques 7) Camping 8) Maison unimodulaire
2 Bifamilial isolé	X						X			X	
3 Trifamilial isolé	X										
4 Bifamilial et trifamilial jumelé											
5 Unifamilial contigu											
6 Bifamilial et trifamilial contigu											
7 Multifamilial											
8 Communautaire	X										
9 Maisons mobiles ou unimodulaire											
10 Résidence de villégiature et chalet			X	X	X	X				X	
COMMERCE ET SERVICES											
11 Commerce de vente au détail	X	X	X	X	X						
12 Commerce de gros											
13 Commerce relié aux véhicules automobiles	X										
14 Services	X										
15 Hébergement et restauration	X	X	X	X	X						
16 Communications et transports en commun											
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE											
17 Services administratifs publics	X										
RECRÉATION, SPORTS ET LOISIRS											
19 Musée ou autres services à caractère socio-culturel			X	X	X	X					
20 Lieux de rassemblement, centres récréatifs et sportifs											
21 Conservation et récréation extensive	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
22 Équipements d'accueil spécifiquement touristiques	X	X	X	X	X						
INDUSTRIE											
23 Peu ou non contraignante											
24 Contraignante											
25 Liée à la disposition des déchets et au recyclage											
26 Extractive											
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE											
27 Production et distribution d'énergie											
28 Transport et activités connexes											
29 Services de télécommunication											
AGRICOLE ET FORESTIER											
30 Agriculture sans élevage							X				
31 Agriculture avec élevage											
32 Exploitation forestière							X				
33 Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X	X	X			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ											
34 Autorisé		8)	8)	8)	8)	8)		6)	8)		
35 Exclue	7)										
NORMES D'IMPLANTATION ET DE DIMENSION											
Marge avant											
36 minimale	9,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	
37 maximale						9,0					
Marge arrière											
38 minimale	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	
39 maximale											
Marges latérales minimales											
40 Générale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
41 Combinée	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	
Hauteur en étages											
42 minimale											
43 maximale	3	2	2	2	2	2	1	1	2		
DENSITÉ											
44 Superficie maximale - vente au détail (m ²)	1000										
45 Superficie maximale - services (m ²)	500										
46 Nombre maximal de logements dans un bâtiment	3	2	2	2	2	2			2		
47 Pourcentage d'occupation au sol (POS)											
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES											
48 Affichage selon l'article 4.5.10	X										
AMENDEMENT											
49											
50											
51											

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (325.1), de lotissement (325.2) de construction (325.3) sur les permis et certificats (325.5) et sur les dérogations mineures (325.4)

Authentifié le :

Par :

M. Richard Saint-Laurent, Maire

M. Simon Gosselin, Secrétaire-trésorier